

Comité Local d'Information et de Concertation

Nord Isère

Première réunion du CLIC

13 septembre 2007

à 14 heures 30 à la Communauté de Communes des Vallons de La Tour

Liste des participants

Collège "administrations"

Préfet du département de l'Isère	Mr Christian AVAZERI – Sous-Préfet de la Tour du Pin
Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (SIDPC)	Mme Claudine BRUNEL
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	M. Nicolas JAL – Etat Major
Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)	M. Alain BOUFFIER – Adjoint au Chef du Groupe de Subdivisions de l'Isère (GS38)
Direction Départementale de l'Equipement (DDE)	M. Christian BREUZA – DDE38/SANO
Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTE-FP)	M. Lionel GROLEAS

Collège "collectivités territoriales"

Commune de Saint Quentin Fallavier	M. Claude BERENGUER – Maire
Commune de Bourgoin Jallieu	M. Louis LA VERGNE – Premier Adjoint
Commune de Bonnefamille	M. Denis VERNAY – Maire, Conseiller Général
Commune de Villefontaine	-
Syndicat d'Aménagement de la ville nouvelle de l'Isle-d'Abeau	M. Alain BERGER (CAPI 38)
Conseil Général de l'Isère	M. Alain COTTALORDA – Conseiller Général du canton de Bourgoin-Jallieu-Sud, Maire de Bourgoin-Jallieu,
Canton de Bourgoin Jallieu Sud	

Collège "exploitants"

Société PCAS	M. Rémy BENOIT – Directeur
	M. Gilles BONNARDEL – Responsable HSE
Société Total France	M. Patrick GUERARD – Directeur
	M. Philippe GUICHARD – CD ESIQ
Société Sigma-Aldrich	M. Jean-Pierre GILLIE – Directeur des opérations
	M. Yvan BONASSIN – Responsable Sécurité Environnement

Collège "riverains"

FRAPNA Isère	Mme Chantal GEHIN
Association "Sauvegarde de la Nature et du Patrimoine"	-
Aéroport Lyon Saint Exupéry	M. Lionel LASSAGE
Saint Quentin Fallavier	M. Thierry DEVANT
	M. Marc SADIN
Bourgoin Jallieu	M. René LUX

Collège "salariés"

Salariés de la société PCAS

Salariés de la société Total France

Salariés de la société Sigma-Aldrich

M. Marc BONNARD – Membre du CHS-CT

M. Eric COELHO – Membre du CE

M. Cyrille DENET – Membre du CHS-CT

M. Xavier VACHON – Membre du CHS-CT

Mme Véronique VIAL – Membre du CHS-CT

-

Assistaient également à la réunion :

Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)

Direction Départementale de l'Équipement (DDE)

CIRIMI (Comité pour l'Information sur les Risques Industriels Majeurs dans le département de l'Isère), secrétaire du CLIC

Société AMaRisk, chargée d'assister le secrétariat du CLIC

M. Alexandre BARBERO – Inspecteur

Mme Sophie ROUSSILLO – Inspectrice

M. Alain TUFFERY

Mme Lise TORQUET – Secrétaire déléguée du CIRIMI

M. Michel PERRIER

Compte rendu de la réunion

1. Accueil par M. le Sous-Préfet de l'Isère

En préambule, M. le Sous Préfet rappelle que le cadre de l'information et de la concertation autour des sites industriels potentiellement dangereux est réglementairement fixé au niveau national. Par Arrêté Préfectoral n° 2007-00088 du 4 janvier 2007, et conformément aux articles R.125-9 à R.125-22 et D.125-22 à D.125-34 et à la circulaire d'application du 26 avril 2005, le Préfet de l'Isère a ainsi créé le Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) Nord Isère, sur le territoire des communes de Bourgoin-Jallieu et Saint-Quentin-Fallavier.

Il invite ensuite chaque participant à se présenter et indique que le CLIC est un lieu d'échange et de concertation.

L'ordre du jour est proposé :

- Désignation du Président du CLIC,
- Intervention de M. BOUFFIER (DRIRE) :
présentation de la loi du 30 juillet 2003,
présentation des CLIC en Rhône-Alpes (composition, missions, fonctionnement),
- Présentation des trois entreprises concernées,
- Présentation des PPRT par M. BOUFFIER (DRIRE)
- Conclusion par le Sous Préfet

2. Désignation du Président du CLIC

Le Président est nommé par le Préfet sur proposition du Comité pour une durée de 3 ans. Il est choisi parmi les membres du Comité.

A l'issue du tour de table, M. Alain COTTALORDA, Maire de Bourgoin-Jallieu, Conseiller Général de l'Isère, s'est porté candidat à la présidence du CLIC. Sa candidature a été retenue.

3. Intervention de M. BOUFFIER (DRIRE)

Diaporama " Présentation CLIC Inord isere130920071".

Dans l'Isère, 6 CLIC sont constitués et 12 PPRT seront établis.

Le CLIC Nord Isère concerne 3 sociétés :

- ? PCAS à Bourgoin,
- ? Total France à Saint Quentin Fallavier,
- ? Sigma Aldrich à Saint Quentin Fallavier.

Ce CLIC a la particularité d'être concerné par 2 PPRT : un sur Saint Quentin Fallavier, et un sur Bourgoin Jallieu.

La loi du 30 Juillet 2003

La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages est issue des réflexions de la société civile à la suite de l'accident de Toulouse en septembre 2001. Les 5 points fondamentaux de cette loi sont les suivants :

- ? Développer une culture de prévention : Information et participation du public (CLIC),
- ? Réduire le risque à la source, traiter les situations « urbanisme et risque » héritées du passé et préserver l'avenir (prévention et PPRT),
- ? Renforcer la participation des salariés et des sous-traitants à la sûreté de fonctionnement pour prévenir les accidents,
- ? Améliorer l'indemnisation des victimes de catastrophes industrielles,
- ? Prévenir les défaillances d'entreprises et anticiper les remises en état des sites en fin d'activité.

Le décret du 1^{er} février 2005 relatif à la création de CLIC et sa circulaire d'application du 26 avril 2005 introduit au code de l'environnement aux articles R.125-9 à R.125-22 et D.125-22 à D.125-34.

Le CLIC est composé de 30 membres maximum, nommés pour 3 ans, représentant 5 collèges équilibrés :

- ? Administration,
- ? Collectivités Territoriales,
- ? Exploitant,
- ? Riverains,
- ? Salariés.

Le CLIC Nord Isère est motivé par la présence de 3 établissements, Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) relevant du régime de l'Autorisation avec Servitudes. Le périmètre d'exposition aux Risques (PER) représente les zones exposées à l'impact le plus important de l'ensemble des phénomènes dangereux susceptibles de survenir au sein des établissements concernés.

Il se réunit au moins une fois par an. Son fonctionnement (fonctionnement courant et expertises) est financé par le MEDAD par l'intermédiaire de la DRIRE.

4. Intervention de Mme TORQUET : présentation du CIRIMI

Le CIRIMI est une structure collégiale d'information et de concertation qui est en place dans le département de l'Isère depuis 1999, à la suite de la campagne d'information sur les Risques Industriels de 1998. La prochaine campagne d'information est prévue pour 2008.

Le CIRIMI est également chargé d'animer le secrétariat des CLIC au niveau du département, avec pour objectif de coordonner la communication au niveau du département et au niveau local.

Le CIRIMI participe à la rédaction de la lettre d'information "Regards sur le Risque", qui comporte une présentation de l'actualité des CLIC.

Mme TORQUET informe le CLIC de l'existence d'un site internet dédié aux CLIC en Rhône-Alpes : www.clic-rhonealpes.com.

5. Intervention de M. BENOIT – Présentation de PCAS (Produits Chimiques Auxiliaires de Synthèse)

PME française, qui fait partie d'un groupe de 1200 personnes, PCAS fabrique des produits chimiques pour l'industrie, en particulier industrie du verre, cosmétique, parfumerie. L'usine de Bourgoin-Jallieu produit essentiellement des produits destinés à la parfumerie.

Les stockages de produits sont essentiellement constitués de contenants de petite capacité (fûts, GRV). Le classement de l'établissement en SEVESO 2 s'explique par l'application de la règle d'additivité des quantités de matières dangereuses présentes.

M. le Sous Préfet précise que les établissements Seveso sont suivis régulièrement par les services de l'état (DRIRE, SDIS) à l'occasion de visites programmées ou inopinées, et d'exercices de mise en œuvre des plans de secours.

M. COTTALORDA fait remarquer que l'entreprise n'a pas toujours été classée de cette manière et que ce classement suscite de l'inquiétude et une forte demande de la part des riverains et de la commune pour que les zones potentiellement exposées aux effets des phénomènes dangereux ne dépassent pas les limites de l'établissement.

M. le Sous Préfet insiste sur l'importance de la démarche de réduction des risques à la source.

PCAS a remis sa nouvelle étude de dangers en 2007. Elle doit maintenant faire l'objet d'un examen par la DRIRE.

A ce sujet, M. BOUFFIER prend la parole pour expliciter les modifications apportées par la nouvelle méthodologie mise en place, avec prise en compte de l'aspect probabiliste dans l'évaluation des risques. A l'issue de l'examen de l'étude des dangers, la DRIRE s'attend à une révision du zonage.

M. COTTALORDA signale qu'il n'y a pas de problème avec l'exploitant, avec qui un dialogue est établi, mais rappelle que les zones de risques actuelles Z1 et Z2 gèlent des terrains, et qu'il est urgent de clarifier la situation afin de pouvoir libérer ces emprises, en particulier pour le déploiement industriel.

Il aborde ensuite le problème du traitement des effluents aqueux ; la station actuelle ne permettrait pas d'accueillir de nouveaux effluents et il faut envisager un prétraitement au niveau des producteurs d'effluents.

M. le Sous Préfet demande que cette étude soit examinée le plus rapidement possible. Il est rappelé que le PPRT concernant PCAS est prévu en phase 4 dans la circulaire nationale.

En ce qui concerne l'urbanisme, M. BOUFFIER mentionne la possibilité donnée à l'Inspection des Installations Classées par la circulaire du MEDAD d'émettre des Portés à Connaissance de manière anticipée.

Mme Gehin, de la FRAPNA, soulève la question d'une pollution historique du site, dont l'activité est ancienne. M. BENOIT fait remarquer que PCAS n'est pas à l'origine de la pollution des terrains voisins.

6. Intervention de M. GILLIE et M. BONNASSIN – Présentation de Sigma Aldrich

Diaporama " sigma aldrich clic2007I".

Entreprise américaine, créée dans les années 1960, SIGMA ALDRICH fournit des réactifs de laboratoire pour la recherche (« supermarché du chercheur »). Les clients sont des entreprises chimiques, des organismes publics.

Son catalogue comporte environ 85 000 réactifs, pour moitié fabriqués et pour moitié achetés pour être conditionnés.

SIGMA ALDRICH représente 2 milliards de dollars de chiffre d'affaires et environ 7 000 employés dans le monde.

Le site de Saint Quentin Fallavier, créé en 1987, est dédié au stockage et à la distribution de produits en petits conditionnements (1 mg à 200 l avec une moyenne de 3 litres).

L'entrepôt d'une superficie de 8 000 m² a été construit en 1993 et est équipé de sprinkleurs.

D'un point de vue administratif, le classement de l'établissement a évolué dans le temps, depuis la simple déclaration jusqu'à l'autorisation avec servitudes du fait de la règle d'additivité.

En application de la réglementation en matière de risques majeurs, SIGMA ALDRICH a remis une étude des dangers approfondie en 2006.

Le principal scénario à retenir est l'incendie généralisé de l'entrepôt, qui est le seul dont les effets dépassent les limites du site.

Les mesures de réduction du risque à la source, les moyens de secours humains et matériels, sont présentés au Comité.

A la question de Mme GEHIN, représentant la FRAPNA, il est répondu que la quantité maximale d'acide fluorhydrique sur le site est de 200 l.

L'entreprise a une politique d'amélioration permanente de la sécurité (circulation, produits stockés, ...).

M. BERGER, représentant la CAPI, demande si des précautions particulières sont prises pour le transport routier.

M. BONASSIN indique que, s'agissant de petits conditionnements, les produits sont expédiés par messagerie. Les emballages respectent la réglementation ADR concernant le transport de marchandises dangereuses.

7. Intervention de M. GUERARD – Présentation du dépôt pétrolier de Saint Quentin Fallavier (Total France)

Diaporama " Présentation Stockage SQF 13 sept 2007".

Le site TOTAL de Saint Quentin Fallavier (SQF) est une unité de stockage de pétrole brut de la raffinerie de Feyzin ; il est alimenté par le pipe line Sud-Est Européen qui vient du terminal de Fos sur Mer et qui va jusqu'en Allemagne. Il est relié par 2 pipes à la raffinerie de Feyzin.

Le dépôt a été mis en service en 1964 (en même temps que la raffinerie) et dispose d'une capacité de stockage de 400 000 m³ répartis dans 9 bacs.

Une pomperie permet la gestion du stockage et l'expédition de pétrole vers la raffinerie de Feyzin.

Le dépôt fonctionne 24 h / 24.

Le système de conduite est informatisé, avec des commandes à distance, et un contact direct avec la raffinerie (exploitation, sécurité).

Le dépôt fait partie intégrante de la raffinerie ; il est soumis aux mêmes règles.

Les phénomènes dangereux associés au stockage de pétrole brut sont de différents ordres :

- ? La pollution du milieu naturel,
- ? L'incendie (feu de nappe, feu de bac),
- ? L'explosion,
- ? Le boil over (projection brutale d'une masse d'hydrocarbures propulsée par la vaporisation brutale d'une couche d'eau présente en fond de bac, conduisant à la formation d'une boule de feu ; ce phénomène survient après un incendie de longue durée).

Les mesures de maîtrise des risques en place sont présentées au Comité.

En cas de sinistre, les moyens de la raffinerie de Feyzin peuvent intervenir en 45 minutes et renforcer l'action des sapeurs-pompiers locaux.

A la question du risque de propagation d'un sinistre entre le dépôt, le pipe line Sud-Est Europe, et la raffinerie de Feyzin, Total indique que tout sinistre donne lieu à la fermeture de toutes les vannes reliant ces éléments.

8. Projection du film de l'Ineris présentant les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Un film présentant les PPRT, réalisé par l' INERIS, est projeté.

La maîtrise des risques industriels majeurs procède de 4 principes :

- ? la réduction des risques à la source, donnant lieu à une étude de danger ;
- ? l' élaboration de plans d'urgence afin de protéger et secourir les populations ;
- ? l' information des populations sur la nature des risques encourus et la conduite à tenir en cas d'alerte ;
- ? la maîtrise de l'urbanisation autour des sites industriels.

Les PPRT sont des mesures d'urbanisme et comportent un plan de zonage réglementaire, un règlement, une note de présentation justifiant le zonage établi et des prescriptions. Leur élaboration réunit différents acteurs : l'Etat et ses services spécialisés (DRIRE, DDE), les collectivités locales, les exploitants des sites à haut risque, le CLIC et les autres acteurs locaux choisis par le Préfet, comme les associations.

Le périmètre d'étude étant déterminé, le Préfet réunit le CLIC, avant de prendre un arrêté de prescription du PPRT. La carte des aléas est établie par l'Inspection des Installations classées. La DDE établit, quant à elle, une carte des enjeux du périmètre d'étude du PPRT. La superposition de ces deux cartes permet de visualiser l'exposition des populations aux risques technologiques, conduisant à la réalisation d'une carte de zonage brut. A l'issue de cette phase d'instruction technique succède une phase dite de « stratégie », visant à prendre les mesures qui s'imposent afin :

- ? de ne pas augmenter les enjeux vulnérables ;
- ? de renforcer la protection offerte par le bâti ;
- ? de diminuer, si nécessaire, la présence humaine.

Le projet de PPRT, qui comprend un plan de zonage réglementaire, un règlement, une note de présentation et des prescriptions est alors présenté à l'ensemble des acteurs concernés, avant de faire l'objet d'une enquête publique, préalablement à sa signature par le Préfet et à son annexion au PLU.

9. Intervention de Mme ROUSSILO, inspecteur DRIRE, présentant le domaine d'étude des PPRT

Le PPRT de Saint Quentin Fallavier concerne les établissements Sigma Aldrich et Total. Les périmètres ont été définis à partir des données présentées par les exploitants dans leurs études de dangers :

- ? Pour TOTAL, il est de 1 430 m, correspondant aux effets d'un boil over ; ce phénomène survient après un incendie prolongé ; il est de plus très rare (10 boil over ont été recensés en 50 ans d'accidentologie).
Ce périmètre est pris en compte pour le Plan Particulier d'Intervention (PPI) et il figure dans le « Porté à Connaissance » qui concerne l'établissement,
- ? Pour Sigma Aldrich, il dépasse très légèrement les limites de l'établissement.

Pour l'élaboration de la carte d'aléas, il va être demandé aux exploitants de fournir des informations complémentaires, notamment en ce qui concerne la probabilité d'occurrence des événements identifiés.

M. le Sous Préfet rappelle à l'issue de ces présentations que l'objectif des actions engagées est la maîtrise des risques, par la réduction du risque à la source, l'élaboration des plans d'urgence, la maîtrise de l'urbanisation et l'information des populations.

M. BOUFFIER informe le CLIC qu'un de ses membres participera au groupe de travail mis en place pour l'élaboration du PPRT, dont les travaux débiteront en 2008. Il invite les membres à réfléchir à la désignation de cette personne, sachant que l'état, les collectivités locales et les exploitants sont déjà partie prenante de ce groupe de travail.

10. Clôture de la réunion par M. le Sous Préfet

M. le Sous Préfet remercie les membres du CLIC pour leur participation et laisse au Président du CLIC l'initiative de fixer la date de la prochaine réunion, en relation avec les services de l'Etat et le secrétariat du comité.